



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Ministère des Infrastructures, des Transports
Terrestres et du Désenclavement (MITTD)



**Agence des Travaux et
de Gestion des Routes
du Sénégal**

PROGRAMME SPECIAL DE DESENCLAVEMENT (PSD)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

Sélection d'un consultant pour la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) à AGEROUTE pour la Mise en Œuvre du Programme Spécial de Désenclavement

Le Gouvernement de la République du Sénégal, a sollicité un financement de MUFGBANK LTD et JP MORGAN afin de couvrir le coût du Programme Spécial de Désenclavement et a l'intention d'utiliser une partie du montant accordé au titre de ce prêt pour financer les prestations relatives aux services d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour l'AGEROUTE dans le cadre **du programme spécial de désenclavement.**

Le PSD consiste en la réalisation de routes de désenclavement en milieu rural, l'amélioration de la mobilité périurbaine et la mise à niveau d'axes routiers structurants. A titre indicatif, le programme comprend :

- 2 700 km de routes en milieu rural ou intercommunal
- 150 km de voiries urbaines
- 100 km de mise à niveau de routes structurantes
- des ouvrages d'art.

Le Programme vise la réalisation de routes durables à moindre coût, réalisées avec des méthodes de construction innovantes.

Le délai prévisionnel de réalisation du programme est de trois (3) ans. Le PSD s'articule autour de trois composantes :

▪ **Composante 1 : Etudes**

Réalisation des études techniques (topographiques, géotechniques, hydrauliques et d'assainissement). Les choix des techniques d'aménagement ou de mise à niveau seront définis en fonction du trafic et des conditions géotechniques.

Concernant les études environnementales, elles seront faites par le biais d'une évaluation environnementale stratégique.

▪ **Composante 2 : Travaux**

Les Travaux à effectuer concernent:

- les travaux préparatoires, dégagement des emprises et terrassements généraux ;
- les travaux de chaussées ;
- la construction des ouvrages d'assainissement (ponts, dalots, caniveaux) et de protection ;
- la Signalisation horizontale, verticale et les équipements de sécurité.

▪ **Composante 3 : AMO, Contrôle, Surveillance, Evaluation et Audit**

Pour en assurer une mise en œuvre conforme aux exigences techniques définies et suivant les meilleures normes de qualité, une mission de contrôle sera mise en place pour la supervision et le contrôle permanent de l'ensemble des travaux.

En outre, des audits techniques, financiers et comptables seront réalisés périodiquement afin de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs et apporter des correctifs au besoin.

Enfin, une évaluation des impacts du programme sera effectuée en comparant la situation de référence au début du projet à celle à la fin de la réalisation des aménagements.

Parallèlement et au regard de l'envergure des travaux, l'Assistant à la Maitrise d'Ouvrage sera recruté pour appuyer le Maître d'ouvrage dans le suivi et la coordination.

Les Services du Candidat auront pour objet d'accompagner AGEROUTE, Maître d'Ouvrage délégué, à tous les niveaux du développement du programme conformément aux objectifs (administratifs, financiers, techniques, juridiques) à atteindre en vue de garantir la qualité des travaux projetés (délai, coût, qualité), ainsi qu'une meilleure exploitation après construction, avec notamment :

- assistance à AGEROUTE dans la supervision de l'élaboration des projets de marchés des entreprises et des maitres d'œuvre ;
- assistance dans l'analyse et la validation des études d'exécution des entreprises ;
- la supervision, à toutes les étapes, de la conformité des travaux et des autres opérations à réaliser avec les besoins retenus par la Maitrise d'Ouvrage pour l'ensemble du Programme ainsi que les prestations de la Maîtrise d'œuvre ;
- l'appui à la Maitrise d'Ouvrage dans ses rapports avec l'ensemble des parties prenantes au développement du Programme ;
- la mise à disposition de la Maitrise d'Ouvrage des éléments d'aide à la décision lui permettant d'arbitrer les cas litigieux ou de discordance entre les intervenants du programme ;
- la définition d'une matrice de suivi/évaluation du Projet ;
- l'élaboration des tableaux de bord pour la gestion de l'avancement des travaux et le suivi des incidences de toute nature, notamment sur les aspects coûts et délais ;

- l'assistance au Maître d'ouvrage en cas de différend dans le règlement ou l'exécution des opérations conduites par l'ensemble des intervenants ;
- l'assistance au Maitre d'ouvrage sur la gestion des garanties des entreprises et de la levée des réserves.

L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGERROUTE) Sénégal invite les Candidats à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus.

Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures.

Si le Candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d'Intérêt doit inclure :

- une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres, ou
- une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé.

En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme sous-traitants.

Les références et qualifications des sous-traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

Les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services.

L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGERROUTE) dressera une liste restreinte de Candidat (s), présélectionné (s) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sur la base de l'application des critères ci-dessus, auxquels il adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis.

Qualification générale dans le domaine des études, de la conception et de la supervision de projets d'infrastructures routières (missions d'assistance technique, maîtrise d'œuvre, gestion de projet en zone rurale et urbaine) ;

- Nombre d'années d'expériences du cabinet : disposer d'au moins quinze (15) années d'expérience dans le domaine de l'Assistance à la Maitrise d'ouvrage pour des travaux d'Infrastructures routières ;
- L'expérience du candidat dans l'exécution de prestations de nature et d'envergure équivalentes en termes d'AMO et/ou de missions de conception de supervision, durant les dix (10) dernières années (à compter de 2011), pour des projets d'aménagement routiers (Routes, pistes, voiries et réseaux divers) aux normes internationales ;

- Une expérience du contexte géographique (région Afrique de l'Ouest et connaissance de la langue officielle du Client) ;
- Organisation technique et managériale ;
- Personnel :

L'équipe du Consultant comprendra au moins le personnel suivant :

Un (1) Ingénieur Chef de mission résident

- Titulaire d'un diplôme d'ingénieur en Génie Civil / Travaux Publics ou équivalent
- 15 années d'expérience confirmée dans le domaine des projets d'infrastructures routières (Études, supervision, appui à maîtrise d'ouvrage)
- Avoir accompli au moins trois (3) missions d'AMO de projets d'infrastructures, en tant que chef de mission de l'organisme expert,
- Avoir une bonne maîtrise de la langue française ;
- Avoir une bonne connaissance des procédures FIDIC,

Un (1) expert en géotechnique / terrassement (32 mois)

- Justifier d'un diplôme d'Ingénieur (Bac+5) ou équivalent ;
- Avoir une expérience d'au moins vingt (10) ans dans l'expertise et la réalisation des terrassements de projets routiers ;
- Avoir participé au moins à deux (2) projets routiers, en qualité d'Expert Géotechnicien
- Avoir une bonne maîtrise de la langue française.

Un (1) Expert en Topographie / Géométrie

- Justifier d'un diplôme d'Ingénieur (Bac+5) ou équivalent ;
- Avoir une expérience d'au moins vingt (10) ans dans l'expertise et la réalisation d'études ou de contrôle topographiques dans le domaine routier ;
- Avoir participé au moins à deux (2) projets routiers, en qualité d'Expert Topographe
- Avoir une bonne maîtrise de la langue française.

Un (1) Expert en hydraulique / assainissement

- Justifier d'un diplôme d'Ingénieur (Bac+5) ou équivalent ;
- Avoir une expérience d'au moins quinze (15) ans dans la conception et la réalisation de l'assainissement de projets routiers ;
- Avoir participé au moins à deux (2) projets routiers
- Avoir une bonne maîtrise de la langue française.

Un (1) Expert OPC

- Titulaire d'un diplôme d'ingénierie, Management de projet ou équivalent

- 10 années d'expérience confirmée dans la gestion de projet routier notamment avec une expérience en planification opérationnelle
- Avoir accompli au moins deux (2) missions d'AMO, ou de supervision de projets d'infrastructures
- Avoir une bonne maîtrise de la langue française ;
- Avoir une bonne connaissance des outils de planification opérationnelle (MS Project)

Les activités du projet se dérouleront sur l'ensemble du territoire Sénégalais et pour une durée de trente-six (36) mois. La langue de travail sera le français.

Il est à noter que l'intérêt manifesté par un bureau d'études ou une firme, n'implique aucune obligation de la part de l'AGEROUTE Sénégal de l'inclure sur la liste restreinte.

L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal examinera également la pertinence des Manifestations d'Intérêt au regard des *Procédures d'assurance qualité et certifications du Candidat - préciser l'objet ou l'intitulé de la certification : par exemple ISO 9001 ou certification environnementale et sociale.*

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires, à l'adresse mentionnée ci-dessous du lundi au vendredi et aux heures suivantes : **9H00 à 17H00** et auprès de : rndour@ageroute.sn ou kba@ageroute.sn.

Les Manifestations d'Intérêt doivent être déposées au Secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés de l'AGEROUTE SENEGAL, sis à l'adresse ci-dessous au plus tard le **24 février 2022 à 10 heures 30 minutes précises (GMT)**.

L'adresse dont il est fait mention est : **AGEROUTE SENEGAL sise à la Rue David DIOP x Rue F à Fann Résidence Dakar Sénégal.**
Tel: (221) 33 869 07 51 Fax : (221) 33 869 07 51

Le Directeur Général

Ibrahima NDIAYE